

## La francophonie

# L'Agence restreindra son action future à deux ou trois thèmes

de notre envoyé spécial, Michel Roy

QUEBEC — Les 22 Etats membres de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones ou partiellement francophones, au terme de leur conférence générale, présidée cette année par le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, sont convenus de mieux circonscrire l'action future de l'Organisation internationale et de la restreindre à deux ou trois secteurs fondamentaux, notamment l'éducation et la culture, suivant les vœux qu'avaient exprimés au cours des débats les représentants de la France et du Québec.

Le budget total de l'Agence, dont le nom sera probablement changé lors de la prochaine conférence générale, à Liège (Belgique) en 1973, s'élève à \$3,320,000 pour l'année 1972 et à \$4,600,000 pour l'année 1973.

En séance plénière, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, les délégués ont approuvé les conclusions

générales de la commission des programmes de la conférence qui a pratiqué d'importantes coupures dans les propositions budgétaires. Il est donc prévu que l'Agence doit désormais centrer ses actions sur deux ou trois thèmes fondamentaux: accentuer l'effort de coordination et de liaison avec les organismes nationaux et internationaux existants en évitant toute concurrence ou double emploi; assurer une large diffusion, parmi les Etats membres, des études et travaux menés par l'agence ou d'autres organismes à vocation francophone; aider à la promotion et à la diffusion, par la langue française, des cultures nationales et traditions des pays membres de l'Agence.

La Conférence générale a d'autre part émis le vœu qu'une action soit entreprise auprès des pays qui ne sont pas membres de l'Agence pour les inviter à y adhérer. Ces "ab-

sents" de la francophonie sont la Suisse, l'Algérie, le Liban, le Maroc, la Mauritanie, la Guinée et le Congo.

Dans son allocution de clôture, M. Pelletier a tiré la conclusion des travaux de la semaine. L'Agence, a-t-il dit, est en plein essor et elle apparaît, après deux ans d'efforts, comme "un instrument privilégié d'action commune sur lequel nous pouvions fonder les meilleurs espoirs". Le secrétaire d'Etat y voit deux raisons: c'est d'abord que les pays intéressés ont appris à se mieux connaître et à mieux comprendre leurs préoccupations respectives; c'est ensuite le dynamisme et l'esprit d'entreprise manifestés par le secrétariat général. M. Pelletier a rendu hommage au dévouement de M. Jean-Marc Léger et de son équipe.

En sa qualité de président de la délégation canadienne, le secrétaire d'Etat s'est dit convaincu que la participation du Canada et du gouvernement québécois à l'Agence, de même que la présence dans ce pays durant une semaine des délégués des 22 Etats membres "auront aidé à mieux définir la vocation francophone du Canada".

Du budget adopté pour les années 1972 et 1973, il ressort que la vocation de l'Agence en matière d'éducation et d'échanges culturels est réaffirmée. C'est ainsi que l'Ecole internationale de Bordeaux, où des cadres venant de divers pays seront formés aux techniques de gestion, absorbe une part importante des crédits (\$800,000) en 1972 et \$1 million en 1973. Des

crédits de \$160,000 en 1972 et de \$270,000 en 1973 sont affectés à la télévision éducative. Aux chapitres de l'enseignement et de la recherche, du développement, de la culture et de la connaissance mutuelle (livre, cinéma, maison de culture, échange de jeunes, festival artistique et sportif), les divers projets soumis par le secrétariat et que M. Léger évoquait dans son rapport d'activité, ont été retenus par la Conférence. Mais, à plusieurs postes, les crédits demandés ont été amputés.

Pour équilibrer le budget en 1972, le Canada et la France ont consenti à majorer leurs contributions de 0.5 pour cent, et le secrétariat est invité à réaliser des économies dans la limite du possible, à utiliser les revenus de certains placements, à procéder au besoin à un emprunt.

Pour l'année 1973, l'échelle des contributions est établie de telle sorte que la France contribuera 46.34 pour cent du budget total; le Canada, 32 pour cent; le Québec, 3 pour cent; la Belgique, 12.25 pour cent; le Vietnam, 0.75 pour cent; le Luxembourg, 0.66 pour cent et Monaco, 0.36 pour cent. Les 16 autres membres de l'Agence se répartiront le reliquat, soit 4.6 pour cent, selon des modalités à convenir.